

Nous sommes saisis du bill C-22 et, une fois de plus, le gouvernement admet avoir volé du parti conservateur les principes dont il s'inspire. Il n'y a pas à se demander d'où viennent les idées fondamentales, et si on se le demande, la question est très facile à trancher: on n'a qu'à demander à n'importe quel député de la banquette avant du parti conservateur.

Pour revenir au projet de loi, nous constatons que le régime d'indexation a coûté aux contribuables un milliard de dollars. Si nous avions pris ce milliard pour l'employer de façon créatrice dans le sens de crédits d'impôt, nous aurions pu faire beaucoup plus pour combler l'écart. Nous aurions pu faire bien davantage pour redistribuer les richesses du pays et faire disparaître la grande pauvreté qui ravage tant de secteurs de notre grand pays.

Que fait le gouvernement lorsqu'il est temps d'étudier le régime fiscal? Il ne suit certes pas les recommandations de la commission Carter. On propose continuellement des modifications au gouvernement, mais il se contente de faire du rafistolage et de proposer des indexations, ce qui ne fit que compliquer les choses.

J'ai déjà parlé d'un grand bienfaiteur de l'économie canadienne, de cette société désintéressée qui accomplit les tâches les plus importantes et les plus coûteuses, pour reprendre son propre slogan. Pour dissiper tout doute, je dirai qu'il s'agit d'Imperial Oil. Certains députés ici présents connaissent peut-être très bien cette société, mais très peu sont au courant des concessions fiscales monumentales que lui a accordées cette «société juste», et c'est regrettable.

En 1975, dernière année sur laquelle portent les statistiques, l'Imperial Oil qui est le don de la famille Rockefeller au Dominion du Canada, a bénéficié d'un report d'impôt de 76 millions de dollars. Le fisc peut théoriquement récupérer cette somme ultérieurement. Je suis d'ailleurs persuadé que c'est ce que me rétorqueraient les libéraux des premières banquettes ainsi que leurs confrères qui ont une idéologie analogue et qui siègent à ma droite et appartiennent au parti de droite.

Mais, le fait est que l'Institut canadien des comptables agréés qui, en 1968, a tellement insisté en faveur de ce dégrèvement d'impôt différé, a maintenant fait savoir qu'il était prêt à demander que l'on supprime cette véritable échappatoire à l'impôt, qui permet aux sociétés de se tenir les côtes de rire, en allant à la banque, cela aux dépens des petits contribuables.

Pour tout dire, depuis qu'on a accordé ce dégrèvement d'impôt rétrograde et injuste aux sociétés, Imperial Oil a accumulé 424 millions de dollars, en impôts différés. Cet argent appartient en principe aux Canadiens, mais, en fait, ils n'en verront jamais la couleur. Et pourtant à qui demande-t-on de combler le déficit de l'État, sinon au contribuable moyen, à qui le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) veut donner des leçons?

Je me sentirait peut-être plus à l'aise si les sept grandes sociétés pétrolières du pays—toutes propriétés étrangères—c'est-à-dire Imperial, Gulf, Texaco, Shell, Sunoco, BP Canada et Husky, avaient utilisé ces gains fortuits pour redresser notre situation énergétique. Cependant, les statistiques montrent que seulement le tiers de ces impôts reportés servent à la prospection. Pour un esprit logique, il y a matière à réflexion.

Impôt sur le revenu

J'estime important de consigner certains chiffres sur les impôts reportés. Ces chiffres ne concernent que les sociétés pétrolières. En 1975, Imperial Oil avait reporté le paiement d'impôts pour un montant de 76 millions de dollars, ce qui faisait en tout 424 millions de dollars en impôts reportés. Les paiements d'impôts que Gulf a différés en 1975 s'élevaient à 18.6 millions de dollars, un total de 182.7 millions de dollars. Texaco a reporté le paiement d'impôts de 28.3 millions de dollars, un total cumulatif de 85 millions et demi de dollars. Shell avait pour 15 millions et demi de dollars en impôts reportés en 1975, ce qui faisait en tout 84 millions de dollars en impôts reportés. Sunoco, 12.1 millions de dollars, total des impôts reportés! 59.1 millions de dollars. BP Canada, 12.9 millions, total 56.1 millions de dollars. Husky avait pour 10 millions de dollars de paiements d'impôts reportés en 1975, soit en tout 45.1 millions de dollars. Le total des impôts sur le revenu reportés en 1975 atteignait 173.4 millions de dollars pour les seules sociétés pétrolières.

• (2100)

Le montant total d'impôts différés et accumulés des sociétés pétrolières à elles seules est de 936.5 millions de dollars. Ce sont des impôts que les contribuables ne percevront jamais au Canada.

Il ne faut pas oublier que, aux fins de l'impôt, le gouvernement donne aux sociétés un autre encouragement fiscal au moyen de l'amortissement de 100 p. 100 des dépenses de prospection. Cet amortissement est autorisé non seulement pour les sociétés d'énergie qui en ont joui depuis un certain temps, mais toutes les entreprises assimilées ou non à l'énergie pourront désormais jouir de cet amortissement à 100 p. 100.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je me demande dans quelle mesure cette modification encouragera la prospection dans notre pays. Elle vise à inciter d'autres investisseurs à se lancer dans le domaine de la prospection des ressources énergétiques, mais étant donné que les sociétés ont d'autres priorités, compte tenu du régime fiscal, cette modification n'aura pas, à mon avis, l'effet escompté.

Compte tenu de l'expérience passée, comment pouvons-nous être certains que cette modification du régime fiscal permettra de stimuler la prospection des ressources énergétiques? Je pense que les Canadiens pourront se poser cette question. En dépit de la récente augmentation du prix du baril de pétrole à la production, les sociétés déclarent ne pas recevoir suffisamment d'encouragement dans le domaine de la prospection, et pourtant elles ont réalisé des bénéfices sans précédent en 1976. Au 1^{er} janvier 1977, le baril de pétrole brut coûtait \$9.75 à la production. Comment arrive-t-on à ce chiffre? Il en coûte 68c. pour produire un baril de pétrole brut. En Alberta, par exemple, les dépenses provinciales s'élèvent à \$3.90; l'impôt fédéral à \$1.64. Le bénéfice réalisé par baril de pétrole s'élève donc à \$3.63, soit à 40 p. 100 du prix total du baril.

J'estime que la société a des revenus suffisants pour développer la prospection pétrolière dans l'intérêt de tous les consommateurs canadiens. J'ai essayé de montrer ce qui s'est produit dans le cas de la principale société pétrolière canadienne, l'Imperial Oil Limited. Bien que cette société ait enregistré des bénéfices sans précédent et une augmentation fantastique des liquidités, elle n'a fait aucune prospection, alors que ce serait le meilleur moyen de rassurer les Canadiens sur les ressources